

Le 27 octobre 2017

[Traduction]

Politiques et pratiques du gouvernement

M. Higgs : J'aimerais citer un passage de la lettre de mandat que le premier ministre a envoyée aux membres de son Conseil exécutif le 7 octobre 2014 :

Je rappelle aux membres du Conseil exécutif leurs rôles et responsabilités ainsi que les normes d'éthique qu'ils doivent observer. Vous en trouverez une description plus détaillée dans le guide du ministre. Les membres du Conseil exécutif doivent de plus respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Vous devez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci.

Je répète la dernière phrase.

Vous devez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci.

Dès le début, nous nous attendions à mieux de la part du gouvernement actuel. Nous attendions la responsabilité et la transparence, comme il a été dit. La situation ne reflète pas ce que le premier ministre nous a dit au tout début. Comment le premier ministre explique-t-il la situation actuelle du député de Campbellton-Dalhousie?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme vous le savez, la transparence et la redevabilité sont des marques de commerce de notre gouvernement. Nous sommes respectueux du travail que font les hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Comme vous le savez, il existe une procédure pour savoir ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire. Il y a une loi et un commissaire à l'intégrité.

Les parlementaires du côté de l'opposition semblent croire que nous pouvons solliciter les hauts fonctionnaires de l'Assemblée et nous référer à eux quand cela nous plaît. Ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent. Notre gouvernement transparent et responsable va, au besoin, voir le commissaire à l'intégrité. Selon ce que je comprends, c'est ce qu'a fait le député de Campbellton-Dalhousie.

Lorsque nous allons voir le commissaire à l'intégrité, il nous dit ce qui peut être fait et ce qui ne peut pas être fait. Une fois que nous avons sa décision et sa recommandation, nous les respectons. J'invite les parlementaires du côté de l'opposition à respecter les décisions d'un ancien juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, qui mérite tout notre respect.



[Traduction]

M. Higgs : Le processus se poursuit. Lorsque la situation se corse, le premier ministre abandonne la partie. Nous parlons d'une situation, ou d'un enjeu, en tout cas, qui nécessite une réponse du premier ministre lui-même. Nous n'obtenons pas de réponse, ou quelqu'un d'autre prend la parole. Nous parlons d'une situation... Dans ce cas-ci, s'agit-il d'un autre membre du personnel?

Financement des soins de santé

Dans ses communiqués, financés par les contribuables, le premier ministre dit : « Le gouvernement ne peut pas seulement se concentrer sur la rentabilité ; il doit penser aux gens d'abord. » Cette semaine, nous avons appris que le premier ministre avait mis fin au service de chimiothérapie aux hôpitaux de Grand-Sault et de Saint-Quentin. Les personnes atteintes d'un cancer devront dorénavant se rendre plus loin en voiture pour recevoir leurs traitements. Est-ce vraiment cela, penser aux gens d'abord? Le premier ministre aimerait-il expliquer aux personnes à qui il cause du tort la raison pour laquelle il réduit les services en question? Qu'est-ce qu'il a comme excuse pour les personnes atteintes d'un cancer? Le premier ministre est-il d'accord à propos des réductions de service en question?

[Original]

L'hon. M. Bourque : C'est vraiment un plaisir pour moi de me lever pour la première fois à la Chambre en tant que ministre de la Santé pour répondre à une question du chef de l'opposition. Comme vous le savez, la décision en question relève uniquement du Réseau de santé Vitalité. Cette décision est la sienne. C'est une décision avec laquelle nous ne sommes pas d'accord.

En effet, j'ai perdu une tante, il y a un an, qui souffrait d'un cancer. C'était son troisième cancer. Je sais qu'un de mes collègues vient lui aussi de perdre une de ses tantes, victime également du cancer. De notre côté de la Chambre, nous sommes très, très sensibles à la question de la chimiothérapie et du traitement oncologique. Nous sommes attristés d'apprendre . . .

[Traduction]

Enseignement postsecondaire

M. Higgs : Le premier ministre reste-t-il muet ce matin sur des enjeux et de vraies questions ayant trait à des réductions que son gouvernement a effectivement mises en place? Alors que nous continuons à parler des réductions, le premier ministre admettra-t-il qu'il a réduit de 25 millions de dollars le financement de l'enseignement postsecondaire? Je connais beaucoup d'étudiants universitaires qui n'estiment pas que le premier ministre leur accorde la priorité



lorsqu'il met en place une réduction du genre. Que le premier ministre a-t-il à dire aux étudiants du Nouveau-Brunswick? Comment leur explique-t-il qu'il leur accorde la priorité en réduisant de 25 millions de dollars le financement qui appuie leurs études? Le premier ministre confirmera-t-il la réduction de 25 millions du financement de l'enseignement postsecondaire, qui a une incidence sur les étudiants? Merci.

L'hon. M. Gallant : L'éducation est une nécessité pour l'avenir de notre économie. Elle est une nécessité pour le tissu social de notre province. C'est pourquoi notre gouvernement est celui qui a fait le plus important investissement dans l'éducation de l'histoire de notre province. En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, nous travaillons assidûment afin de le rendre plus accessible et abordable et d'en assurer la haute qualité.

Oui, nous avons fait des choix difficiles relativement à des programmes qui ne répondaient pas aux objectifs que nous voulions qu'ils atteignent afin que nous puissions rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible et abordable.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Cependant, nous sommes très fiers d'avoir mis en place le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne et le Programme des droits de scolarité gratuits. Ainsi, les droits de scolarité seront gratuits pour les personnes qui ont le plus besoin d'aide, et les personnes de la classe moyenne de notre province recevront l'aide financière dont elles ont besoin pour fréquenter l'université ou le collège. Ces personnes pourront ensuite s'intégrer à notre population active au Nouveau-Brunswick et contribuer à notre économie et à notre croissance, ici, dans notre province.

Finances du gouvernement

M. Higgs : Étant donné que nous parlons de réductions, le premier ministre admettra-t-il avoir fait une réduction de 25 millions de dollars? Il ne mentionne pas avoir effectivement fait cette réduction. Je lui ai demandé s'il admettrait l'avoir faite, et il ne l'a pas admis.

Personnel enseignant

Je vais poser une autre question liée aux réductions. Combien de postes d'enseignement et d'aide à l'enseignement le premier ministre a-t-il supprimés durant la première année de son mandat? Je crois que 302 postes ont été supprimés.



Garderies

Le premier ministre peut-il aussi confirmer à la Chambre les réductions qu'il a faites en 2015 dans le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité des garderies? Le premier ministre parle beaucoup de l'année 2015. Il y a eu des manifestations devant l'Assemblée législative, et beaucoup de responsables de garderies, de parents et d'enfants qui s'opposaient à la loi en question y ont participé. Le premier ministre se souvient des réductions dont je parle. Je suis certain qu'il s'en souvient. Le premier ministre confirmera-t-il que de telles réductions ont effectivement été faites?

L'hon. M. Gallant : Nous avons très clairement dit que nous investissons dans l'éducation et le développement de la petite enfance, y compris les services de garde d'enfants. Le chef de l'opposition n'a peut-être pas compris. Nous ferons des investissements en vue de rendre les services de garde d'enfants plus abordables en offrant plus d'aide financière aux familles, afin qu'elles puissent envoyer leurs enfants dans une garderie. Nous améliorerons l'accès en augmentant le nombre de places et nous rehausserons la qualité des services de garde d'enfants.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Pour y arriver, nous investirons en partenariat avec le gouvernement Trudeau 71 millions de dollars dans les services de garde d'enfants dans notre province au cours des trois prochaines années.

Le chef de l'opposition peut maintenant donner l'exemple et répondre directement. J'ai une question pour lui. Il a parlé cette semaine de l'allègement fiscal pour le terminal de GNL.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je dois poser la question suivante au chef de l'opposition : Croit-il que Saint John n'a pas renoncé à une part de ses recettes fiscales à l'époque et croit-il que le fait que la ville allait recevoir un demi-million de dollars de plus chaque année grâce au nouveau taux d'imposition justifiait l'énorme allègement fiscal accordé au terminal de GNL à l'époque? Si le chef de l'opposition veut être clair et concis, il en a maintenant l'occasion.

Le président : Le temps est écoulé.



Finances du gouvernement

M. Higgs : Les réductions causent du tort.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Le premier ministre fera-t-il preuve de patience à mon égard et confirmera-t-il la liste des réductions et des fermetures que je m'apprête à passer en revue? Ce sont des réductions et des fermetures auxquelles son gouvernement a procédé au cours des trois dernières années. Elles comprennent l'élimination du service du bibliobus et du service du traversier de Gagetown ; la fermeture des bureaux de Services Nouveau-Brunswick à Saint-Quentin, à Port Elgin, à McAdam, à Saint-Léonard, à Hopewell Cape et à Gagetown ; la fermeture des palais de justice à Grand-Sault, à Sussex, à Grand Manan et à St. Stephen ; la fermeture des écoles à Browns Flat, à Pennfield et à Coles Island et la fermeture de Lorne Middle School.

Le premier ministre confirmerait-il la longue liste de réductions et de fermetures auxquelles son gouvernement a procédé? Le premier ministre essaie maintenant de s'en sortir au moyen de l'argent. Monsieur le premier ministre, votre gouvernement a pris les mesures en question.

Le président : Veuillez poser vos questions à la présidence.

[Original]

L'hon. M. Gallant: Les faits sont très simples : Nous investissons davantage dans notre système de soins de santé et dans le domaine de l'éducation, parce que c'est important pour la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick.

De plus, nous investissons davantage dans nos infrastructures afin de créer des emplois et, encore une fois, améliorer la qualité de vie des gens au Nouveau-Brunswick. Aussi, nous investissons pour faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable.

[Traduction]

Non seulement prenons-nous des mesures pour favoriser la croissance économique, mais nous agissons aussi de manière à ce que le tout fonctionne pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous avons augmenté les impôts des mieux nantis, qui représentent 1 % de la population. Nous pouvons alors augmenter le salaire minimum pour aider les gens du Nouveau-Brunswick, offrir un programme de droits de scolarité gratuits et réduire le taux d'impôt applicable à la petite entreprise. Nous pouvons nous assurer d'aider nos personnes âgées en bonifiant le RPC et, oui, nous pouvons investir au cours des prochaines années dans Living SJ, un programme novateur d'une valeur de 10 millions de dollars. Il s'agit d'un



programme qui sera novateur et qui contribuera à réduire la pauvreté à Saint John, mais dans lequel le chef de l'opposition veut faire des compressions.

Foyers de soins

M. Higgs : Eh bien, des compressions ; cela rappelle quelque chose, non? Les compressions dans les services.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Le premier ministre aura-t-il l'obligeance de confirmer quelles compressions il a faites en ce qui concerne les services aux personnes âgées dans les foyers de soins? Je suis sûr qu'il se souvient de celles touchant les ratios en matière de soins infirmiers ainsi que les budgets d'alimentation et d'entretien ménager. Je crois qu'il s'agissait aussi de l'année où l'ancien ministre de la Santé et l'actuelle ministre des Finances défendaient des compressions de 3 millions de dollars visant les personnes en fauteuil roulant et celles qui portent des chaussures orthopédiques. Le premier ministre s'en souvient-il ou a-t-il commencé à souffrir d'amnésie? Le premier ministre va-t-il confirmer les compressions en question? Va-t-il répondre aux questions sur ce qu'il a vraiment fait pendant le mandat en cours ou a-t-il tout oublié, de sorte qu'il n'est maintenant question que de multiplier les prélèvements fiscaux? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous avons travaillé fort avec les gens du Nouveau-Brunswick pour faire des choix difficiles.

[Original]

Ainsi, en faisant des choix, nous avons pu réduire de plus de moitié le déficit, tout en investissant davantage dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, soit l'éducation et les soins de santé. De plus, nous avons fait des investissements qui vont nous aider à faire croître l'économie. C'est ce que nous avons su faire en 2015, en 2016 et, encore une fois, comme l'indiquent les projections financières, en 2017. En travaillant avec les gens du Nouveau-Brunswick, nous obtenons des résultats.

[Traduction]

Si le chef de l'opposition veut donner l'exemple, comme il prétend le vouloir, je lui demande de répondre à la question suivante : Croit-il que Saint John n'a pas renoncé, à l'époque, à une part de ses recettes fiscales relativement à l'allègement fiscal pour le terminal de GNL et croit-il que le fait que la ville allait recevoir un demi-million de dollars de plus chaque année grâce au nouveau taux d'imposition justifiait le fait qu'un énorme allègement fiscal serait accordé pour le terminal de GNL? Oui ou non?



Programme de nutrition en milieu scolaire

M. Holder : Je me joins aujourd'hui à mes collègues de Saint John et du comté de Kings pour souligner la présence à la Chambre de Kennedy et de Jenna.

Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. La Politique 711, que j'ai déjà mentionnée, énonce clairement que le ministère « est d'avis qu'un style de vie sain, qui comprend le fait de manger des aliments à valeur nutritive maximale, devrait être favorisé et promu dans toutes les écoles ». Ma question est simple. Le ministre croit-il aux vertus de la politique et la soutient-il? Ensuite, croit-il qu'il lui incombe, à titre de ministre, de veiller à l'application de cette politique dans l'ensemble de la province?

L'hon. M. Kenny : Je crois aux vertus de la politique et je la soutiens, et notre gouvernement y croit aussi. Je tiens à remercier les parents. Je veux aussi remercier les élèves qui sont ici aujourd'hui, qui ont l'occasion de voir ce qui se passe à l'Assemblée législative.

Du même coup, je veux expliquer aux parents et aux élèves que, à titre de ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, il m'incombe de veiller à l'application des politiques. La Politique 711 est une très bonne politique. Elle assure l'offre des meilleurs aliments dans le réseau des cafétérias de notre province et nous permet d'offrir aux élèves des choix sains. Cela dit, nous continuerons de travailler avec les cafétérias et la direction des écoles afin d'offrir les aliments les plus nutritifs aux élèves de nos écoles.

Notre gouvernement s'est engagé à promouvoir l'alimentation saine dans tous les aspects de la vie, et je suis d'accord avec le député de l'opposition pour dire que nous devons continuer d'informer la population du Nouveau-Brunswick sur les choix sains. À titre de députés et de ministres, nous devons promouvoir de tels choix, et c'est exactement ce que nous faisons dans les écoles de l'ensemble de notre province.

M. Holder : Je remercie le ministre de la réponse. D'ailleurs, d'après un article de CBC, Zoë Watson, la directrice générale du district scolaire Anglophone South, a dit qu'aucun marché n'a été attribué à une société à ce jour et qu'un comité suit toujours les nombreuses étapes du processus d'examen des demandes de propositions. J'examine le document de demande de propositions et je constate le peu, voire l'absence, de mentions de l'importance des options alimentaires saines. Je demande aujourd'hui au ministre de collaborer avec Services Nouveau-Brunswick afin de ralentir le processus jusqu'à ce que nous puissions nous assurer et qu'il puisse s'assurer, à titre de ministre, que le texte de la demande de propositions respecte la Politique 711.

L'hon. M. Kenny : Je peux dire aujourd'hui que nous collaborons effectivement avec Services Nouveau-Brunswick, l'école secondaire et le district. Nous veillons à ce que les politiques qui accompagnent les demandes de propositions et les démarches d'approvisionnement créent de la valeur localement. Nous répondrons aux besoins généraux des élèves selon la Politique 711, comme l'a mentionné le député. Les détails, les lignes directrices en matière d'alimentation et



les mesures visant les aliments offerts à la cafétéria comprennent notamment l'intégration dans l'école de programmes de formation technique en art culinaire, l'utilisation d'aliments locaux et l'utilisation de la récolte du jardin communautaire scolaire. Je félicite les élèves de leur participation à cet égard. Ils mettent la main à la pâte et plantent des légumes et des fruits. Je les félicite.

Il faut d'ailleurs respecter des exigences et normes en matière de salubrité. Nous avons examiné la Politique 711 pour nous assurer de pouvoir offrir aux élèves de l'ensemble de notre système scolaire des aliments de la meilleure qualité nutritive.

M. Holder : La préoccupation en ce moment, c'est que le CPAE a été avisé que le fournisseur qui pourrait obtenir le contrat est en fait celui qui l'avait auparavant. Compte tenu de l'expérience, il y a une préoccupation réelle à l'égard de la possibilité que des choix santé ne soient pas offerts aux élèves de la Harbour View High School. Nous demandons aujourd'hui au ministre de ralentir le processus. Si le CPAE a été avisé que le contrat pouvait effectivement être signé d'un jour à l'autre, nous devons faire en sorte de ralentir le processus afin de pouvoir nous assurer que la Politique 711 est respectée et, par la même occasion, que l'apport et le contrôle à l'échelle locale sont aussi respectés. Le ministre prend-il l'engagement de ralentir le processus pour déterminer si le tout est respecté? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous sommes très reconnaissants au député de Portland-Simonds de ses questions. Bien entendu, il est très important pour chaque personne à l'Assemblée législative de veiller à ce que nos enfants et nos jeunes soient le plus possible en bonne santé. Je pense qu'il est merveilleux de voir certains de nos jeunes et des gens dans notre système scolaire essayer, de leur propre chef, d'inspirer le changement. Je suis très reconnaissant des questions du député du côté de l'opposition, et nous prendrons certainement au sérieux les points qu'il a soulevés.

Je tiens toutefois à dire que je suis un peu déçu que le député de Portland-Simonds ne prenne pas la parole aujourd'hui pour condamner les propos tenus hier par le chef de l'opposition. Ce dernier a dit clairement qu'il est contre l'imposition des mieux nantis, la tranche de 1 % de notre population. Il est contre l'augmentation du salaire minimum pour les gens qui travaillent fort. Il est contre les droits de scolarité gratuits et contre la bonification du RPC. J'ai cependant été abasourdi d'entendre le chef dire hier, sur un ton très politisé, qu'il n'appuie pas l'initiative Living SJ visant à réduire la pauvreté dans la ville de Saint John. Pourquoi le député de Portland-Simonds n'incite-t-il pas le chef à se rétracter et à présenter ses excuses à Saint John?

M. Flemming : J'aimerais revenir un instant sur le message que le premier ministre a énoncé dans ses lettres de mandat. J'en ai des copies et j'aimerais en citer un extrait : « Vous devrez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci. » Je le répète : « Vous devrez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci. »



Le premier ministre et moi sommes tous deux avocats. Dès le début de notre formation en droit, on nous a enseigné, j'en suis sûr, le principe selon lequel il faut non seulement que justice soit rendue, mais également qu'elle soit manifestement rendue. Ai-je raison de croire que ce message et ce principe ont fait partie de la réflexion du premier ministre lorsqu'il a rédigé les lettres de mandat?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Vous savez, j'ai mentionné tout à l'heure à quel point la transparence et la redevabilité sont importantes. J'ai également mentionné que nous avons la chance d'avoir, dans cette province, un commissaire à l'intégrité qui est un ancien juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. Je sais que, tout comme le député d'en face, je suis moi aussi avocat et que nous connaissons très bien les critères que nous devons appliquer pour décider s'il y a effectivement un conflit d'intérêts ou non.

Je répète que je n'ai aucun doute que notre commissaire à l'intégrité, qui a été mis au courant des faits et qui a fait une recommandation au député de Campbellton-Dalhousie, a pris la bonne décision. J'ai pleinement confiance dans les garde-fous que nous avons dans cette province. J'ai pleinement confiance dans la capacité de notre commissaire à l'intégrité de remettre une bonne recommandation, qui respecte les principes énoncés par mon collègue d'en face.

[Traduction]

M. Flemming : J'avais seulement une question simple. J'ai parlé d'un principe selon lequel il faut non seulement que justice soit rendue, mais également qu'elle soit manifestement rendue, et j'ai posé une question simple au premier ministre : Était-ce ce qu'il avait en tête lorsqu'il a rédigé les lettres de mandat? Une quantité considérable de jurisprudence traite du sujet et de ce principe.

Le 2 mai 2013, le premier ministre a pris la parole à la Chambre et a proclamé ce qui suit, et j'ajouterais que c'est tout à son honneur. Il a dit que l'idée qu'on se fait de la politique, selon laquelle le système politique fonctionne pour les gens du Nouveau-Brunswick, est souvent aussi importante que certains des résultats, sinon plus. Ce sont les paroles du premier ministre. Grand bien lui fasse.

Ma question est la suivante : Un tel principe faisait-il partie de sa réflexion lorsqu'il a rédigé ses lettres de mandat? La question est très simple.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Le député d'en face fait référence à des principes qui sont chers à nous tous. Donc, c'est sûr que nous parlons ici de redevabilité, de perceptions et de principes de justice.



J'ai de la difficulté à comprendre la question du député d'en face, parce que je me demande s'il croit que notre commissaire à l'intégrité ne connaît pas les concepts et les notions de base qui entrent en ligne de compte dans un cas comme celui-ci. Un ancien juge de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick connaît très bien ces principes. Cette personne agit actuellement à titre de commissaire à l'intégrité.

Je veux rassurer le député d'en face à l'égard du fait que, de notre côté de la Chambre, nous adhérons tous à ces principes. Nous respectons ces principes. Il y a une façon, au Nouveau-Brunswick, de s'assurer que ces principes sont respectés par les parlementaires. C'est-à-dire qu'il y a un commissaire à l'intégrité, et nous respectons ses recommandations.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Flemming : Encore une fois, j'ai posé une question simple, et le procureur général y a répondu de manière à dire que, techniquement et d'un point de vue juridique, le député n'a peut-être pas commis d'infraction, mais ce ne sont pas les paroles du premier ministre. Je ne m'attends à rien de la conduite du député de Campbellton-Dalhousie, mais je m'attends à beaucoup de la conduite du premier ministre. Étant donné qu'il est le premier ministre, je m'attends à ce qu'il soit un modèle. Ce sont là ses paroles.

Je poserai simplement une autre question alors. Si le député démissionnait de son poste aujourd'hui, enfreindrait-il alors la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*? S'il démissionnait aujourd'hui, enfreindrait-il la loi? Je connais la réponse. J'aimerais que le premier ministre se lève, me regarde dans les yeux et me dise qu'il connaît la réponse lui aussi.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Vous comprendrez que, afin de respecter le Règlement — d'ailleurs, on parle de principes ici — je ne peux pas regarder le député d'en face dans les yeux. Cela irait à l'encontre du Règlement. C'est un principe de base très important, et, Monsieur le président, je vous demande de vous assurer que le député d'en face connaisse bien le Règlement.

Cela étant dit...

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle le député de Rothesay à l'ordre.



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Cela étant dit, vous pouvez être certain que le commissaire à l'intégrité a regardé à l'ensemble des exigences prévues dans la loi. S'il a donné, comme effectivement il l'a fait, une recommandation qui permet au député de Campbellton-Dalhousie de faire ce qu'il fait actuellement, nous devons tout simplement accepter cette décision, parce que celle-ci a été prise par quelqu'un d'intègre, qui respecte les principes énoncés dans la loi et les principes fondamentaux auxquels nous devons tous adhérer.

Contrats du gouvernement

M. Coon : Je n'ai trouvé personne dans la province qui appuie la privatisation de la gestion des soins de santé, à l'exception des parlementaires du côté du gouvernement. Le Réseau de santé Vitalité, Égalité santé en français N.-B., la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Association Acadienne et Francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick, la Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights, la Fédération des citoyens aînés du N.-B., le Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick et le Syndicat canadien de la fonction publique s'y opposent tous. Le ministre de la Santé va-t-il renverser sa décision de retirer au Réseau de santé Vitalité la gestion du personnel infirmier du Programme extra-mural pour la remettre à Medavie?

[Traduction]

L'hon. M. Bourque : Merci beaucoup de la question. Comme vous le savez, notre population est vieillissante. Le Nouveau-Brunswick compte la population la plus âgée du Canada, et la situation ne s'améliorera pas. Les années à venir verront la tranche de population vieillissante augmenter. En examinant les chiffres, nous pouvons constater que, au cours des 15 dernières années, la population du Nouveau-Brunswick a augmenté de 2 %, tandis que la tranche de population âgée de 65 ans et plus a augmenté de 15 %. La tendance ne s'inversera pas au cours des 15 prochaines années. En fait, selon les prévisions, au cours des 15 prochaines années, la population augmentera de 1 %, et la tranche de population âgée de 65 ans et plus augmentera à son tour de 50 % ; nous devons donc être prêts.

Je veux mentionner que nous avons effectivement reçu un appui à l'égard de l'initiative. Lors de l'annonce, nous avons l'appui de la Société médicale du Nouveau-Brunswick et de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, et le Réseau de santé Horizon appuie entièrement l'initiative.

M. Coon : Le gouvernement actuel a privatisé la gestion des régimes de pension du secteur public et il a privatisé la gestion du personnel infirmier des services extra-muraux, des services alimentaires et d'entretien ménager dans nos hôpitaux, de l'évaluation foncière et de la prestation de services liés aux foyers de soins. En ce qui concerne la privatisation de la gestion de notre personnel infirmier des services extra-muraux, il est possible qu'elle contrevienne en



fait à la *Loi canadienne sur la santé*, qui exige que les services de santé soient gérés par le secteur public.

Pourquoi le ministre de la Santé ne se fie-t-il pas à la capacité de nos régions de la santé, Horizon et Vitalité, de gérer le travail du personnel infirmier de nos services extra-muraux? Il fait plutôt confiance aux Services de santé Medavie de la Nouvelle-Écosse pour indiquer aux membres du personnel la meilleure façon de s'occuper de leurs patients.

[Original]

L'hon. M. Bourque : Ceci me donne vraiment l'occasion d'expliquer certaines choses.

[Traduction]

Le député a prononcé le mot qui commence par un « p ».

[Original]

Ce mot-là, bien souvent, fait peur. Les parlementaires du côté de l'opposition se plaisent à faire peur. Ici, nous parlons de maintenir un système entièrement public comme c'est le cas présentement. Il s'agit tout simplement de créer une autre entité complètement publique, comme c'est déjà le cas avec Ambulance Nouveau-Brunswick. Depuis déjà plus d'une dizaine d'années, Ambulance Nouveau-Brunswick fait partie de la partie III de la fonction publique, tout comme les réseaux de santé. Ici, il s'agit de créer une nouvelle entité qui s'appellera EM/ANB Inc. et qui fera exactement la même chose. L'unique chose que nous faisons, c'est que Medavie s'occupera de la gestion. C'est tout.

[Traduction]

M. Coon : Je suis bien au courant du secret qui entoure la gestion d'Ambulance Nouveau-Brunswick par Medavie. Durant une réunion du Comité permanent des corporations de la Couronne tenue plus tôt ce mois-ci, j'ai demandé à la filiale de Services de santé Medavie, la société de la Nouvelle-Écosse qui gère notre service d'ambulance public, de présenter des états financiers pour sa part de 30 millions de dollars du contrat annuel de 100 millions que le gouvernement attribue pour la gestion d'Ambulance Nouveau-Brunswick. Le président-directeur général de la filiale locale de Medavie, qui est aussi le président-directeur général d'Ambulance Nouveau-Brunswick, a refusé de communiquer ces états financiers au comité.

Un représentant du conseil d'administration d'Ambulance Nouveau-Brunswick m'a récemment dit que le conseil ne voit même pas les états financiers de Medavie. Maintenant, le ministre a l'intention d'abolir la reddition de comptes relativement aux dizaines de millions de dollars que nous verserons chaque année à Medavie pour que la société gère nos services de santé extra-muraux. Pourquoi le ministre veut-il cacher la façon dont nos recettes fiscales sont dépensées en ce qui concerne les soins de santé?



L'hon. M. Bourque : Medavie est un excellent organisme. Medavie a prouvé qu'elle est une chef de file au Canada et dans le monde entier dans le domaine de la prestation des services de santé. Saviez-vous que Medavie est la plus grande société privée de services d'ambulance du pays? Les faits en question montrent que les partenariats de Medavie, non seulement ceux avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais aussi ceux avec divers gouvernements et organisations partout au pays et dans le monde, créent beaucoup de valeur. Nous profitons de cette valeur depuis une décennie et nous continuerons de le faire.

Je tiens aussi à dire que Services de santé Medavie est un organisme sans but lucratif. La société n'a pas d'actionnaires et elle ne verse pas de dividendes. C'est entièrement au Nouveau-Brunswick que... Le siège social de la société est ici, au Nouveau-Brunswick, et nous sommes heureux de travailler avec cette société.

Le président : Une dernière question.

Politiques et pratiques du gouvernement

M. Higgs : La situation est certainement décevante. Mon collègue a posé une question très, très claire, et je peux comprendre pourquoi la réponse doit être adressée à la présidence. Toutefois, le fait de recevoir une réponse claire à une question très claire sur la primauté du droit... Le fait que les gens du côté du gouvernement ne peuvent pas fournir une réponse, alors que les gens de chaque côté la connaissent, semble assez alarmant. En ce qui concerne l'opinion publique, je suis certain que les gens ne sont pas dupes. Ils savent que la situation n'est pas correcte. Voilà pourquoi les politiciens ont une mauvaise réputation. Ils prennent des mesures qui s'opposent à la logique, mais qui sont décrites comme étant correctes.

En l'occurrence, le premier ministre s'est exprimé très clairement. Au début, il disait qu'un conflit d'intérêts apparent ne serait pas permis. Nous devons être particulièrement prudents. La situation va à l'encontre du principe. Nous examinons ensuite la lacune dans la législation. Comment se peut-il qu'une telle lacune existe dans le système, de sorte que des actions du genre soient permises? J'aimerais que l'information et la réponse fournies par le commissaire aux conflits d'intérêts soient rendues publiques afin que nous puissions savoir exactement ce qui a été dit et quelles mesures législatives permettent des actions du genre.

L'hon. M. Gallant : Je crois que le ministre a très clairement répondu aux questions.

Je dois critiquer le chef de l'opposition, car il essaie de faire la leçon à notre gouvernement sur les réponses que nous fournissons, tandis qu'il ne dit pas un mot en réponse aux questions que je lui pose. Je ne comprends pas pourquoi il refuse de dire aux gens du Nouveau-Brunswick s'il croit que l'allègement fiscal qui a été consenti au terminal de GNL était bon pour Saint John. Je ne comprends pas pourquoi il refuse de dire aux gens du Nouveau-Brunswick exactement quel rôle il a joué pour ce qui était de convaincre les gens de Saint John d'accepter l'allègement fiscal visant le terminal de GNL.



Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition refuse de dire aux gens du Nouveau-Brunswick exactement quel rôle il a joué pour ce qui était de convaincre les gens de Saint John d'accepter l'allègement fiscal visant le terminal de GNL. Je ne comprends pas pourquoi il refuse de dire aux gens exactement pourquoi Irving Oil et d'autres intervenants dans la situation de l'allègement fiscal visant le terminal de GNL se sentaient bousculés ni pourquoi les gens de Saint John et d'autres personnes sentaient qu'ils devaient prendre hâtivement la décision. Quand le chef de l'opposition jouera-t-il enfin franc jeu en ce qui concerne son rôle dans l'allègement fiscal qui a été consenti au terminal de GNL il y a quelques années? Pourquoi refuse-t-il de répondre à notre question et d'expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick le rôle qu'il a joué pour les convaincre d'accepter l'allègement fiscal?

